

LE 05 AOUT 2021

CCVBA

Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles

Monsieur Hervé Cherubini

Président

Z.A de la Massane

23, Avenue des Joncades Basses

13210 Saint-Rémy-de-Provence

Karine Briand
A mettre au prochain
CD !!

Saint-Rémy-de-Provence, le 30 juillet 2021

Objet : proposition d'intégration de la Communauté communes Vallée des Baux Alpilles à la gouvernance du Parc naturel régional des Alpilles.

N/Réf : JM/EB

Monsieur le Président,



La démarche de renouvellement de notre charte du Parc naturel régional des Alpilles a connu au cours des derniers mois des avancées importantes et qui permettent de programmer la suite de notre travail avec confiance et volonté d'aboutir dans les délais fixés :

- Accueil des rapporteurs du Conseil National de Protection de la Nature, de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, de représentants du Ministère de la Transition écologique en janvier,
- Avis favorable de ces instances sur notre projet au cours du mois de mars,
- Avis favorable du Préfet de Région en mai,
- Adoption en comité syndical de juin d'une version actualisée de notre projet de charte, prenant en compte les quelques remarques formulées par ces instances,
- Sollicitation de l'Autorité environnementale en juillet.

Cette phase intense et valorisante de travail conduite au cours du 1^{er} semestre 2021 nous permet d'ores et déjà de prévoir la mise en place de l'enquête publique qui permettra aux citoyens de s'exprimer sur ce nouveau projet de territoire, d'ici la fin de l'année 2021.

A l'issue de cette consultation citoyenne, notre projet partira pour l'examen final des Ministères avant que nous invitions courant 2022, les membres du Syndicat mixte à délibérer formellement pour approuver le projet de territoire et l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc, qui en pilote la mise en œuvre.

La CCVBA, notre intercommunalité de 10 des 16 Communes qui constituent actuellement le Parc, n'est à ce jour pas membre de notre Syndicat mixte et pourtant les EPCI ont pris au cours des années une place essentielle dans la vie institutionnelle territoriale. Aux cotés des Communes, elles se sont vues confier des compétences propres dont la mobilisation nous paraît fondamentale pour la réussite de notre projet de territoire. La mise en œuvre de notre nouvelle charte, au cours des 15 prochaines années, repose sur un engagement de tous et très logiquement, nous nous adresserons aux intercommunalités pour accompagner son déploiement sur le territoire des Alpilles. La convergence des politiques publiques sur un projet structurant est un enjeu auquel nous devons tous concourir.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr



Il nous apparaît que le meilleur moyen d'arriver à cette fin est de proposer aux intercommunalités du territoire des Alpilles de devenir membre à part entière, aux côtés des Communes, du Département et de la Région, de notre Syndicat mixte, donnant ainsi capacité à toutes ces structures de porter ensemble les ambitions de notre nouvelle charte.

C'est ce que j'ai pu exprimer à différentes occasions au sein de notre Conseil communautaire conduisant celui-ci à retenir favorablement cette proposition, sans pour autant que cette volonté ne donne lieu à formalisation plus précise.

Devant procéder à l'actualisation de nos statuts actuels à l'occasion du renouvellement de notre label de Parc naturel régional, l'occasion se présente à nous de traduire nos intentions en décisions et donc d'acter l'accord de la CCVBA de rejoindre les membres actuels du Syndicat mixte et d'y siéger aux côtés des autres intercommunalités du territoire, ACCM et TPA.

A cette fin, je vous invite à mettre ce point à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du 9 septembre afin de pouvoir délibérer sur un accord de principe à l'entrée de la CCVBA dans la structure de gestion du Parc.

Au cours du second semestre 2021, nous aurons l'occasion de préciser entre nos 2 structures les modalités pratiques de cette adhésion, représentation politique et contribution financière notamment, à partir d'un projet de statuts actualisés élaboré par les services du Parc.

Je vous confirme notre disponibilité pour intervenir au sein de notre Communauté de Communes selon toute forme que vous voudrez bien nous proposer afin d'exposer les tenants et aboutissants de cette démarche à laquelle, j'en suis convaincu, vous renouvelerez votre soutien.

Vous en remerciant par avance et restant à votre écoute.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean MANGION



Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr